



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 11519

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'inquietude ressentie par les personnes agees a la suite de l'augmentation des tarifs telephoniques. Le doublement du tarif des communications de proximite penalise beaucoup les retraites et les personnes agees, dont beaucoup ne disposent que d'une faible pension et pour qui le telephone reste le seul moyen de communication pour leur vie quotidienne et pour rompre leur isolement. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne serait pas souhaitable d'envisager des tarifs de telephone speciaux pour personnes agees afin de tenir compte de la specificite de leurs besoins en la matiere.

Texte de la réponse

Les mesures de restructuration tarifaire, conformes aux decisions du comite interministeriel d'aménagement du territoire qui s'est deroule a Mende, le 12 juillet 1993, permettent de reduire l'« effet distance » et contribuent ainsi a l'objectif d'aménagement du territoire. Elles comportent, certes, un ajustement a la hausse du prix des communications locales et de l'abonnement, mais leur effet global sera positif pour les abonnées grace a une baisse sensible des communications longue distance et a la mise en place des zones locales elargies permettant d'atteindre en moyenne sept fois plus de correspondants au tarif le plus bas. Cette restructuration procure en moyenne une baisse de 2,4 p. 100 du prix du telephone au benefice des utilisateurs. Par ailleurs, pour les personnes utilisant peu le telephone, un mecanisme specifique de reduction de l'abonnement en fonction de la consommation a ete institue. Enfin, les avantages de la modulation horaire sont maintenus et permettent aux personnes qui peuvent telephoner aux heures peu chargees, c'est-a-dire essentiellement les particuliers, d'en beneficier. Un bilan detaille des effets de la reforme sera entrepris des les prochains mois. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur portera une attention toute particuliere aux categories de personnes mentionnees par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11519

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 850

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2063